



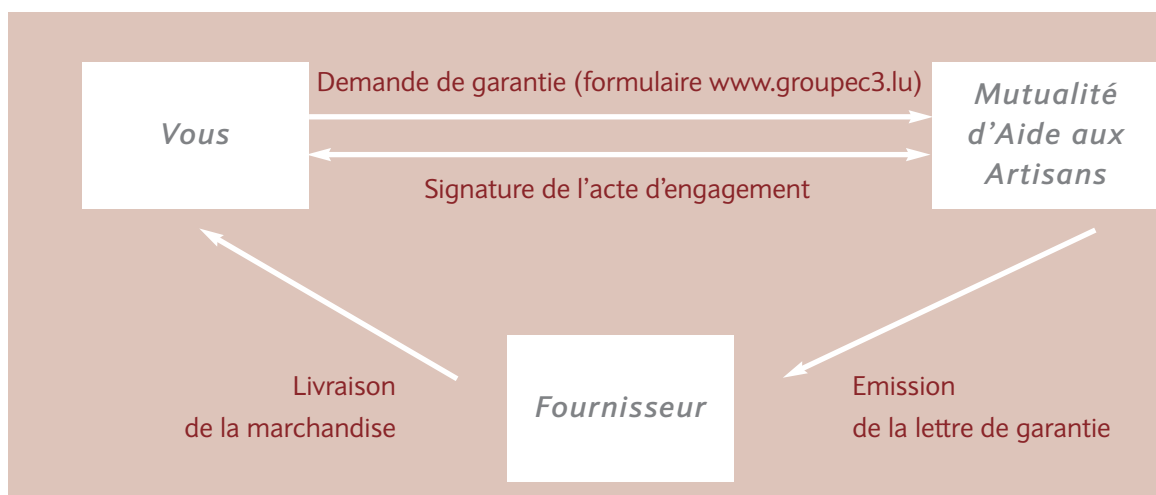
La garantie de paiement

Vous voulez passer une commande importante ou négocier un crédit et/ou des délais de paiement avec l'un ou l'autre de vos fournisseurs.

Notre offre

La garantie de paiement de la Mutualité d'Aide aux Artisans a pour but d'assurer que votre fournisseur sera payé pour les marchandises ou les services qu'il aura livrés conformément au contrat.

Le fournisseur pourra revendiquer la garantie sur déclaration écrite qu'il a livré la marchandise ou presté les services, mais qu'il n'a pas reçu de paiement à l'échéance convenue.





La garantie de paiement

Votre avantage

La garantie de paiement vous permettra de mieux gérer les commandes importantes en relation avec un grand chantier, en vous donnant les moyens de vous approvisionner et d'adapter vos paiements à vos rentrées de fonds.

Les plus de la Mutualité d'Aide aux Artisans

- la rapidité d'exécution grâce au circuit de décision court et aux procédures flexibles
- la consultation et le suivi de l'encours garanties via Internet grâce au service pme-direct
- le savoir-faire de nos spécialistes et notre introduction dans le secteur artisanal
- la non-affectation de vos lignes de crédit bancaires



G R O U P E C 3

Pour une meilleure gestion de votre entreprise